

DECRET N° 2016-387 DU 30 JUIN 2016

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2016, du Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique (CENATEL).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n°2010-334 du 19 juillet 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique (CENATEL) ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique (CENATEL) en sa session budgétaire du 29 décembre 2015 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juin 2016,

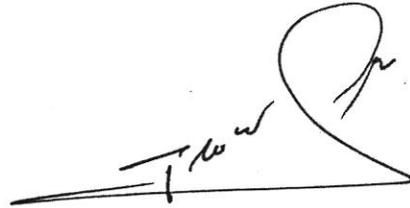
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2016, du Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique (CENATEL) tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 30 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



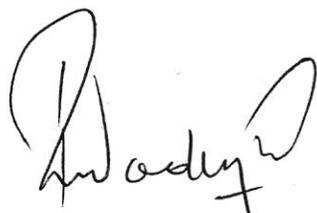
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la
Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



José Didier TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MESGPR : 2 MEF : 2 MCVDD : 2 AUTRES MINISTERES : 18
SGG 4 JORB 1.-